



SCIV  
Syndicats Chrétiens du Valais  
Monsieur André Quinodoz, Président  
Avenue des Mayennets 29  
Case postale 1272  
1951 Sion

Date 5 juin 2014

### **Reconnaissance des SCIV comme partenaire social de l'Etat du Valais**

Monsieur le Président,

Nous nous référons à votre demande du 21 février 2014 adressée au Conseil d'Etat afin d'être reconnu comme association du personnel au sens de l'art. 7, alinéa 1 de la loi sur le personnel.

Le Conseil d'Etat a reconnu comme partenaire social les associations, respectivement les fédérations ayant une forte représentativité pour ses membres.

Afin que le Conseil d'Etat puisse examiner plus spécifiquement votre requête, il est important d'avoir des éléments quant à cette représentativité.

Nous vous prions donc de nous communiquer quel est le volume du personnel de l'Etat du Valais membre de votre Syndicat.

Est considéré comme personnel de l'Etat, tout personnel engagé au sein des Services de l'Etat, y compris le personnel enseignant, à l'exclusion du personnel des institutions de droit public, telles que par exemple, le RSV, la Castalie, Emera et dès 2015 la HES-Vs.

Dans l'attente de votre prochaine réponse, nous vous présentons, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

**Maurice Tornay**  
Conseiller d'Etat

